

## **GRATUITÉ DES STATIONNEMENTS POUR VOTRE MAGASINAGE DES FÊTES**

Amos, le 23 novembre 2017. – L'arrivée des premières neiges est signe que la période du grand magasinage pour le temps des Fêtes est bel et bien à nos portes. Afin de soutenir et de promouvoir l'achat local, les membres du conseil municipal sont heureux d'autoriser la gratuité des stationnements, et ce, à compter du jeudi 14 décembre 2017.

Les citoyens pourront donc garer leur voiture sans frais dans les rues où on retrouve des parcomètres, et ce, du 14 au 26 décembre inclusivement.

« Cette gratuité a pour but d'encourager les gens à venir magasiner chez nous. Même si elle offre à l'année de nombreux stationnements gratuits, la Ville d'Amos a toujours collaboré avec les commerçants dans leurs démarches visant à stimuler davantage l'achat local et cette action s'inscrit dans le cadre de notre appui envers eux. » de souligner le maire, monsieur Sébastien D'Astous.

Il est à noter que cette autorisation est valable seulement dans les rues de la ville où les emplacements sont contrôlés par les parcomètres de la municipalité, ce qui exclut les stationnements du centre hospitalier et de la Polyclinique. Nous profitons de l'occasion pour rappeler à la population que l'interdiction du stationnement de nuit dans les rues demeure en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> mai.

Pour obtenir de plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Guy Nolet, directeur général, au 819 732-3254.

- 30 -

Source: Lucie Veillette  
Agente de communication  
819 732-3254 poste 232

